



Luttons contre les perfluorés (PFAS)



Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS, de l'anglais per- and polyfluoroalkyl substances), aussi appelées "polluants éternels", sont extrêmement persistantes, dangereuses pour l'environnement et toxiques pour l'Homme. Tous les milieux (eaux, sols, air, sédiments, organismes vivants) sont contaminés par ces polluants.

Propriétés **physico-chimiques** qui empêchent l'eau ou les graisses de pénétrer dans les produits, de résistance aux chaleurs extrêmes et aux agents chimiques...

Les PFAS constituent une famille chimique de plus de 10 000 composés distincts.

En raison de ces propriétés, ils sont très utilisés dans nos produits de **consommation courante** (textile, revêtement anti adhésif, mousse anti-incendie...).

Certains sont **solubles** dans l'eau, donc très **mobiles** et d'autres ont également la capacité de **s'accumuler** dans les organismes vivants.

De nombreuses études scientifiques associent l'exposition aux PFAS à des effets **néfastes sur la santé** : cancers, effets sur les systèmes métabolique, reproductif, hormonal et immunitaire.



NOS DEMANDES

Au niveau européen

- 📌 **Soutenir et amender** le projet européen de restriction des PFAS proposé par les 5 pays, **sans ajout de nouvelles dérogations ni de délais rallongé** et en intégrant les PFAS-pesticides à la restriction.
- 📌 Oeuvrer pour que l'Europe se dote de **normes pour les milieux, l'eau potable** et les **denrées alimentaires** réellement protectrices.

Au niveau français

- 📌 Rendre **transparentes** et **accessibles** toutes les données relatives aux **analyses de PFAS** dans les milieux et l'alimentation. Rendre accessibles les **données sur les rejets industriels**. Rendre public le nom des PFAS utilisés comme **co-formulants** dans les pesticides.
- 📌 Avoir des actions concrètes et immédiates pour **limiter les émissions à la source**, sans attendre la restriction européenne : obliger les industriels à traiter leurs effluents avant rejet et exiger des **normes strictes de rejets** dans l'eau et l'air.
- 📌 Interdire, dans le cadre d'une loi à partir de 2025, l'utilisation des perfluorés dans les emballages plastiques, les cosmétiques, les textiles (hors équipements de protection), les farts des skis, les mousses anti-incendie et les matériaux en contact alimentaire. Certaines de ces interdictions ont déjà été prises par des États (Danemark, Pays-Bas, Norvège, Nouvelle-Zélande).
- 📌 Mettre en place **une surveillance systématiques et pérenne des milieux** (eaux de surface, eaux souterraines, sols, air) **et des denrées alimentaires** (poissons, viandes, œufs, fruits et légumes) et de l'eau potable. En priorité à proximité des sources évidentes d'émissions (industries, stations d'épuration, sites ayant utilisé des mousses anti-incendie) mais également **partout sur le territoire** car ces substances sont **mobiles et diffuses**.
- 📌 La **surveillance doit être adaptée et efficace** : adaptée en recherchant toutes les substances pertinentes en fonction des milieux et efficace en utilisant les techniques analytiques les plus poussées.
- 📌 Mener **une réflexion** sur la possibilité d'inscrire au tableau des **maladies professionnelles**, les maladies liées à une exposition aux PFAS en milieu industriel.
- 📌 Commencer dès maintenant à mettre en place les techniques pour éliminer au maximum les PFAS dans les **installations de production de l'eau potable, les stations d'épuration et les hotspots**. Sur cette question, l'application du **principe pollueur-payeur** est pour nous une évidence.

Au niveau local

- 📌 Effectuer des **études épidémiologiques** auprès des **populations riveraines** des sites les plus émetteurs afin de déterminer l'impact sanitaire de la pollution.